



Communiqué du NPA l'anticapitaliste Saint-Nazaire Faire payer un militant écologiste plutôt que des multinationales

En octobre 2019, dans le cadre d'une campagne nationale, Attac réalisait une action pour dénoncer les activités destructrices des multinationales fossiles.

Dénoncer la responsabilité des banques

Facilitation de l'évasion fiscale, activités climaticides, investissements massifs dans les énergies fossiles, les raisons de cibler la Société Générale et le Crédit Agricole ne manquaient pas. Distribution de tracts, collages, interpellation des directions, utilisations de craies et de peinture à l'eau pour inscrire des slogans... L'objectif de cette action était clair : visibiliser la responsabilité des banques dans le réchauffement climatique, dénoncer leur impunité et alerter sur l'urgence de la transition écologique et la justice sociale.

Amende de 16000 €

Encore une fois, ce ne sont pourtant pas les banques qui sont assignées devant les tribunaux mais un militant syndicaliste, de toutes les luttes du bassin nazairien, dont l'implication est reconnue de toutes et tous. Cette fuite en avant répressive a conduit, en première instance, à condamner notre camarade à une amende de 16000 € pour refaire leur devanture alors même qu'un coup de jet d'eau aurait suffit à effacer les stigmates de leurs crimes écocides.

Solidarité !

Le procès en appel pour cette action de désobéissance civile contre le dérèglement climatique aura lieu lundi 15 décembre à 9h au tribunal de Rennes. Le NPA l'anticapitaliste affirme toute sa solidarité avec le militant nazairien inquiété et à venir le soutenir pour obtenir sa relaxe.

Le temps où les fossoyeurs du climat pensaient agir en toute impunité viendra bientôt à son terme, nous n'oublierons pas.